FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE LAIT

TU. LE TRAIT D'UNION SCIENCES

TU SCIENCES / n° 50

Sommaire

p.1 : édito

p.2 : dossier :

- Le Digital : affaire d'éleveurs et source de progrès

p.3 : actualités :

- L'ICA, quelles évolutions ? Quelles échéances ?
- Une plateforme européenne pour le BEA

p.4 : brèves

Rendez-vous

17 octobre : CST

8 novembre : journée technique sur les mammites (Cf p 4)

édito

EGA, participez

Marie-Thérèse BONNEAU
Vice-présidente de la FNPL

Le 20 juillet dernier, les Etats Généraux de l'Alimentation ont été ouverts par le Premier Ministre. Au-delà, du sujet majeur de la répartition de la valeur, il a rappelé les enjeux devant être relevés par le secteur de l'alimentation, à savoir : le changement climatique, le développement du numérique, le renouvellement des générations... L'objectif des EGA est donc d'identifier des actions pour y répondre. Chacun peut apporter sa pierre à cet édifice en contribuant à la consultation en ligne*.

Ces enjeux, bien évidemment, ont déjà été identifiés par notre filière. C'est rassurant ! D'ailleurs de nombreux travaux ont d'ores et déjà été engagés pour y répondre dans un cadre collectif : la Ferme Laitière Bas Carbone, la plateforme « devenir éleveur », le développement d'outils numériques mutualisés, comme INFOLABO…

Le TU sciences est notre vecteur de partage des enjeux émergents, des actions déployées et de leurs évolutions.

Les EGA, sont donc pour la FNPL et son réseau, une occasion pour communiquer sur l'ensemble de ces actions, sur nos engagements actuels, mais aussi sur nos résultats, sur nos difficultés et sur nos besoins. Ils restent trop souvent méconnus de tous, des pouvoirs publics comme des ONG…

La FNPL incite l'ensemble des sections et des éleveurs à s'exprimer, dans le cadre de cette consultation afin de partager leurs expériences acquises les pieds dans les bottes, les manches relevées.

*https://www.egalimentation.gouv.fr

Dossier 1

LE DIGITAL : Affaire d'éleveurs et source de progrès

Avec le développement des outils dits connectés ou intelligents (portes automatiques, caméras, robots de traite, bracelets électroniques, etc…) le nombre d'informations associées à une exploitation devient gigantesque. Couplées à des analyses de plus en plus fines sur le lait qui apportent des informations sur l'alimentation, la santé des vaches laitières ou encore sur l'environnement de l'exploitation, ces données sont des traceurs qui représentent un potentiel en matière de développement : technique, commercial ou promotionnel. Si, légitimement, il est à craindre que ces données soient détournées à des fins de contrôle ou pour renforcer la dépendance entre acteurs, il faut aussi y voir une opportunité pour construire de nouveaux outils, de nouvelles stratégies au service des éleveurs.

Données: statut et intérêts

Les données ont des statuts différents selon qu'il s'agisse de données personnelles (liées à l'individu), techniques, publiques ou encore protégées par des droits d'auteur. Les droits et devoirs afférents sont régis par des textes tels que la loi Informatique et libertés, le droit de la concurrence, le droit sur la propriété industrielle, la loi pour une république numérique … qui protègent l'utilisation des données. La propriété des bases de données constituées à partir de ces informations revêt un enjeu collectif, en particulier dans la défense des intérêts des producteurs de lait. En effet, la protection et la valorisation de ces bases sont essentielles pour créer du progrès. L'exemple le plus abouti d'une utilisation collective est la génétique. En effet, les performances des animaux, collectées via le contrôle de performance, sont la base de la construction des index.

Deux outils interprofessionnels réalisés à partir de données d'élevage (paiement du lait, analyses individuelles, etc.), présentés ci-après, sont des exemples de valorisation collective et protégée à disposition des acteurs de la filière.

INFOLABO :

Cette application rassemble tous les résultats des analyses réalisées sur l'échantillon interprofessionnel de lait. Elle permet à chaque éleveur d'éditer des historiques, de suivre de manière réactive ses résultats, de créer des alertes. Elle permet également aux collecteurs de réaliser les bordereaux de paiement.

Collectivement, cela permet d'éditer des cartes pour suivre l'évolution de critères de qualité, par zone géographique, et éventuellement de les croiser avec des évènements climatiques ou des politiques de développement locales qui expliquent les différences.

Des réflexions sont en cours pour muscler cette application. La FNPL souhaite qu'INFOLABO permette aux éleveurs d'avoir un accès encore plus rapide et sécurisé à leurs résultats d'analyses pour le paiement du lait ou pour d'autres informations jugées intéressantes pour le pilotage des exploitations.

Si vous souhaitez connaître toutes les fonctions d'INFOLABO, des fiches sont disponibles en cliquant sur ce lien:

Fiches INFOLABO

Le site « Les mammites j'anticipe »

Ce site est un des produits du plan de lutte contre les infections mammaires, demandé par la FNPL en 2011 au CNIEL. Au fil des ans, il a permis de mobiliser les acteurs de la qualité du lait et de la santé des animaux autour de méthodes et de messages communs. Le tout s'est fait en en rassemblant et en mettant à la disposition des techniciens et des éleveurs un ensemble de données telles que des résultats de troupeau, des publications scientifiques, des articles de presse, etc.

Le site met à disposition de chacun des éléments robustes qui permettent de comparer sa situation à une référence. Il permet également de partager des acquis scientifiques et de développer des formations et des outils notamment à destination des intervenants en élevage. Tout cela n'est possible que par une volonté commune de traiter une problématique . L'ensemble des actions du plan a été efficace et a permis une réduction de 35 000 cel/ml entre 2006 et 2014.

Pour vous abonner à la newsletter :

https://les-mammites-j-anticipe.com/

Pour Pascal Clément, secrétaire général adjoint, « l'existence de ces outils, la richesse et la réactivité des informations qu'ils véhiculent sont un vecteur efficace et neutre de progrès. Leur accès étant ouvert, ils montrent aussi, à qui veut attaquer notre métier, que la filière est moderne, lucide et qu'elle propose des solutions robustes, car assises sur des expérimentations scientifiques ou des partages d'expériences. Le potentiel de valorisation collective des données est colossal ; nous en avons conscience. Nous sommes également conscients des risques de détournement de l'utilisation des informations des éleveurs ; c'est pourquoi quand certains prônent le repli sur soi, la FNPL s'attache à la construction d'outils mutualisés et maîtrisés. »

NM

Dossier 2 L'ICA, quelles évolutions ? Quelles échéances ?

Le paquet hygiène (UE) spécifie que l'éleveur doit transmettre des informations sanitaires aux opérateurs de la filière quand ses animaux quittent l'exploitation. Il s'agit d'indiquer à l'abattoir les animaux présentant un risque potentiel, de dangers sanitaires non détectables à l'œil nu, afin de garantir la santé publique. Pour les bovins, l'ASDA est le support de cette information sur la chaîne alimentaire (ICA). La liste des dangers vient d'évoluer et est entrée en vigueur officiellement au 1er juillet 2017. Néanmoins, une période de transition a été obtenue jusqu'au 1er janvier 2018.

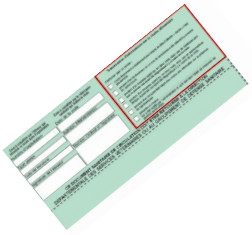

Les évolutions

Des modifications ont été récemment apportées à l'arrêté du 14 novembre 2012, qui précise la liste des dangers à notifier dans le cadre de l'ICA. En bref, les risques de « listériose » et de « botulisme » ne sont plus explicitement précisés. En revanche, l'éleveur doit déclarer si l'animal présente un risque avéré, qu'il a identifié, nécessitant des mesures de gestion. **Pour la FNPL, si cette dernière mention apporte de la souplesse, celle-ci devra être précisée pour encadrer la responsabilité de l'éleveur.**

Une phase de transition

La nouvelle liste des dangers potentiels à déclarer est entrée en vigueur le 1er juillet 2017. Si les éleveurs ayant réalisé la visite sanitaire bovine 2017 en ont été informés, les évolutions n'ont pas encore été communiquées largement. C'est pourquoi le Ministère de l'Agriculture accorde une période de transition jusqu'au 1er janvier 2018.

Une complexité liée au support papier

A noter que l'ancienne version de l'ASDA pourra continuer à être envoyée jusqu'au 1er juillet 2018 afin d'écouler les stocks existants. Pour autant, les éleveurs auront l'obligation de déclarer les nouveaux dangers potentiels, le cas échéant, lors de la vente des animaux. Pour la FNPL, les modalités d'application de cette obligation est source de complexité et de confusion. Une rencontre est programmée entre Interbev et le Ministère pour apporter des précisions aux acteurs de la filière.

Daniel Perrin estime que la mise en œuvre de la dématérialisation des documents d'accompagnement des bovins (démat') serait source de simplification administrative et d'économie pour nos filières dans ces situations.

Les avancées

Nonobstant ces commentaires, des évolutions positives ont été obtenues pour les éleveurs. A la demande de la FNPL, l'obligation de conserver une photocopie de l'ICA est supprimée (l'ensemble des informations étant déjà enregistré dans le registre d'élevage).

Enfin, d'ici quelques semaines, tous les éleveurs pourront prendre connaissance des saisies prélevées sur les animaux envoyés en abattoirs, en se connectant sur le portail du comité régional d'Interbev. En fait, depuis 2015, les abattoirs sont tenus d'enregistrer informatiquement les saisies de viande faites sur la chaîne d'abattage suite à une inspection vétérinaire (en lien avec l'ICA ou pas). Ces informations présentent un réel intérêt pour les éleveurs. Ils pourront ainsi adapter leurs pratiques en fonction des lésions relevées pour éviter la réapparition des anomalies et donc les saisies. Pour les y aider, des fiches pédagogiques présentant les bonnes pratiques seront mises à leur disposition.

La valorisation des données collectées, au travers d'un outil mutualisé, sera source de progrès dans chaque élevage et contribuera à renforcer l'image de l'élevage français et de ses filières.

CLG

Une plateforme européenne pour le bien-être animal

Le 6 juin 2017, la Commission a inauguré le lancement de la plateforme européenne sur le bien-être animal. Cette première réunion fut l'occasion de définir les missions de cette nouvelle instance d'échanges entre les parties prenantes : éleveurs, entreprises, scientifiques, administrations et ONG. Elle résulte d'une demande des Danois, des Allemands et des Néerlandais dans le but de concourir à une meilleure implémentation des législations existantes.

A l'issue de cette première réunion, les objectifs complémentaires seraient de promouvoir les normes européennes en faveur du bien-être animal au niveau international, mais aussi de partager et de promouvoir les engagements volontaires. Mais avec quels moyens ?

En l'absence d'une réglementation spécifique, les conséquences pour les éleveurs laitiers européens ne sont pas explicites. Néanmoins, la création de telles plateformes génère souvent des sous-groupes. ***La FNPL reste en veille, et continue la mise en œuvre de sa stratégie sur le bien-être animal.*** (TU Sc : n°49)

CLG

Brèves

Des films pour expliquer

Les éleveurs vivent souvent mal les procès qui leur sont faits. Le meilleur moyen de convaincre est de raconter...

… l'alimentation des vaches laitières et les évolutions des structures au travers de deux films d'animation réalisés par le CNIEL. Pour Daniel PERRIN, qui suit ces sujets de près, « *les messages à faire passer sont simples: les exploitations évoluent avec des trajectoires diverses qui sont notre richesse. Les choix de modèles sont liés à des contraintes topographiques, climatiques, humaines. La production laitière ne s'encroûte pas et il n'y a pas un modèle unique, caricatural comme beaucoup (trop) seraient tentés de le croire. C'est bien parce que nous sommes pluriels, que faire du collectif est le défi de la FNPL* ». Ces films sont partagés sur les réseaux sociaux et visibles aux liens suivants:

Evolution des fermes

L'alimentation des vaches laitières

NM

Une journée technique sur les mammites

Les mammites j'anticipe !

8 novembre 2017

A la Maison du Lait - Paris

« Les mammites, quoi de neuf ? »

Journée d'informations techniques dédiée aux conseillers en élevage

Alimentation, génétique, immunité… feront partie des domaines abordés

+ Un large temps d'échange pour répondre à vos questions

Destinée principalement aux conseillers, elle est néanmoins ouverte à tous ceux qui travaillent sur le sujet. Réservez cette date sur vos agendas.

La FNPL considère que le développement des compétences n'est pas qu'une affaire de conseillers. En effet, les éleveurs sont les premiers acteurs de leur troupeau et ces évènements peuvent répondre à un besoin du terrain.

Cette journée d'information technique est un produit du plan mammites, construite par les partenaires de ce programme : CNIEL, GDS, SNGTV, SIMV, IDELE, INRA, etc…

Les informations détaillées sur le programme de ce rendez-vous seront communiquées au réseau via les délégués régionaux.

NM

La démat' et la boucle électronique dans l'expectative

A la demande des familles d'Interbev, une journée de travail sur le projet de la dématérialisation des passeports a été organisée en juin. La FNPL y a été invitée.

Jusqu'à cette réunion, il n'y avait pas de consensus au sein de la filière viande sur l'intérêt du déploiement conjoint de la démat' avec la boucle électronique. Les différents acteurs estimaient que certains freins techniques n'avaient pas été identifiés .

Afin de favoriser les échanges entre les différents maillons, un recensement collaboratif et exhaustif des forces/ faiblesses/ opportunités et menaces de la démat' a été réalisé. Après une phase de consolidation des éléments recensés, une réflexion sera conduite sur les solutions qui peuvent être apportées aux opérateurs, pour répondre aux nouveaux freins listés. A priori, les participants étaient satisfaits de cette journée d'échange. Tous trouvent que la démat' sera porteuse de progrès pour la filière. La question qui perdure reste celle du financement de la RFID (boucle électronique)…

Lors de cette réunion la FNPL a fait valoir ses arguments essentiellement en faveur du projet . Elle a été également à l'écoute des arguments énoncés par les autres participants.

La FNPL regrette fortement les tergiversations des acteurs de la filière viande, car il s'agit d'un projet source de progrès et de simplification pour les élevages.

CLG

Dossier suivi par Natacha MARIE (NM) et Claire LE GRAND (CLG)